

# Les travailleurs migrants en Europe de l'Ouest

par Thomas Land

La Commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution visant à favoriser la normalisation de la vie familiale des travailleurs migrants par la réunion des familles. Résolution embarrassante pour les pays d'Europe occidentale, déjà inquiets devant les conditions misérables qui sont le lot des travailleurs étrangers en leur sein.

Les neuf gouvernements des Communautés européennes reconnaissent privément que les travailleurs étrangers et leurs familles — une minorité de quelque treize millions de personnes, culturellement composite, économiquement exploitée et privée de tous droits politiques — doivent être désormais considérés comme des résidents permanents. Mais dans le présent climat d'insécurité provoqué par un chômage toujours croissant, rares sont ceux qui ont le courage politique d'admettre que la présence même d'une communauté permanente aussi importante privée de toute représentation politique sape les fondements de la démocratie.

La solution tant politique que législative que recherchent les spécialistes de la Commission européenne pourrait bien leur être fournie par les principes qui sont à la base de la politique canadienne d'immigration. En effet, la Loi sur l'immigration adoptée par Ottawa en 1978 (qui est loin de faire l'unanimité du pays) accorde aux immigrants reçus les mêmes droits fondamentaux qu'aux citoyens canadiens — avec la notable exception du droit de vote. Fait particulièrement remarquable, un immigrant a le droit de présenter une demande pour faire venir ses parents dès son arrivée en sol canadien. La politique d'immigration pratiquée par le Canada depuis la fin de la guerre a toujours eu comme un de ses objectifs la réunion des familles. Ainsi, la loi actuelle reconnaît trois catégories d'immigrants: les immigrants par-rainés (membres de la proche famille), les immigrants désignés (parents plus éloignés) et les immigrants indépendants (sélectionnés sur la base de leurs compétences et de leur instruction).

## Accroissement de population

L'Allemagne de l'Ouest, le pays d'Europe qui emploie la main-d'œuvre étrangère la plus nombreuse, tente depuis 1973 — soit avant la crise pétrolière — de réduire sa population d'immigrants. Mais celle-ci atteint aujourd'hui le chiffre record de 4 millions — et ce, malgré l'arrêt total depuis quatre ans du recrutement à l'étranger et en dépit des diverses aides

financières offertes aux travailleurs immigrés pour les inciter à rentrer dans leur pays. Qui plus est, les autorités de Bonn prévoient l'arrivée prochaine de 1,4 million de proches parents d'immigrants jouissant de droits de résidence, tandis que des évaluations modérées établissent à un million le nombre d'enfants d'immigrants qui pourraient naître au cours de la prochaine décennie.

A l'origine, le séjour des travailleurs étrangers devait se limiter strictement à la durée des emplois pour lesquels ils avaient été recrutés, les plus pénibles et les moins rémunérateurs, dédaignés par les autochtones. Leur peu d'empressement à partir, alors même que la crise pétrolière venait mettre un terme à une période de croissance économique sans précédent en Europe de l'Ouest, a pris de court les planificateurs de main-d'œuvre de la Communauté. Car ceux-ci avaient perdu de vue que les conditions économiques qui règnent dans les pays d'origine de ces travailleurs — en Europe méridionale, en Afrique, en Asie et dans les Antilles — demeurent bien moins avantageuses que celles de l'Europe de l'Ouest, même en période de récession.

Des circonstances différentes ont provoqué une situation analogue au Canada. En effet, l'adoption de critères universels d'immigration, conjuguée à l'augmentation du nombre d'émigrants potentiels dans les pays en développement, s'est traduite par un accroissement marqué des arrivées d'immigrants originaires du Tiers monde. Une étude récente et bien informée sur les relations entre le Canada et les pays en développement fait état d'un accroissement considérable de la proportion d'immigrants originaires du Tiers monde, celle-ci étant passée de 8 p. cent en 1961 à 52 p. cent en 1975. Cette étude, publiée par le Conseil économique du Canada prévoit que, même si un recul du niveau absolu de l'immigration est possible, «il est probable que les immigrants originaires des pays en développement continueront d'en former une proportion appréciable».

---

*Thomas Land est correspondant étranger. Il écrit des articles sur les affaires internationales à partir des capitales européennes. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.*